

Rénover, restaurer, construire sur une île de caractère

Roger Chouinard

Number 73, Summer 1997

Île d'Orléans : le goût de l'île

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/17012ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Chouinard, R. (1997). *Rénover, restaurer, construire sur une île de caractère*. *Continuité*, (73), 45–46.

Sur une île de CARACTÈRE

*Vivre dans un milieu
patrimonial aussi riche que
l'île d'Orléans comble de
bonheur nombre d'insulaires.
Tous savent cependant qu'un
milieu aussi exceptionnel
impose son lot de contraintes
si l'on veut en maintenir
le caractère.*

par Roger Chouinard

Le territoire de l'île d'Orléans est protégé de façon particulière par la Loi sur les biens culturels. On ne peut faire ni laisser faire des interventions ou travaux qui ne sont pas compatibles avec le caractère patrimonial du milieu. Toute intervention de rénovation, de restauration ou de construction est assujettie à des contraintes réglementaires qui visent à protéger les paysages bâtis patrimoniaux. Il en résulte un véritable défi sur le plan de la conservation et de l'intégration architecturale.

LE RESPECT DU MILIEU

Pour réussir les interventions de rénovation, de restauration et de construction neuve dans ce contexte patrimonial, il importe de comprendre les objectifs que poursuivent les autorités locales et surtout de respecter les règles régissant l'organisation du milieu bâti traditionnel. Remplacer le revêtement de bois des maisons traditionnelles par un déclin de vinyle ou en masonite dégrade le caractère patrimonial d'un village. Le respect des composantes tradition-

nelles s'impose si l'on veut préserver les ressources patrimoniales et rurales exceptionnelles de l'île d'Orléans.

Cette volonté est d'ailleurs exprimée dans les principaux outils de gestion du territoire, tels que le schéma d'aménagement de la MRC et les règlements d'urbanisme des municipalités. Ces outils expriment des objectifs et des exigences claires en matière de protection du patrimoine bâti et d'intégration des nouveaux développements sur l'île. Ils fixent des normes à respecter pour maintenir une continuité entre le nouveau et l'ancien : respecter l'alignement des bâtiments anciens, l'implantation au sol, l'orientation des façades principales, le gabarit des bâtiments, la forme des toitures, ainsi que le type et la distribution des ouvertures, recourir à des matériaux compatibles avec ceux en place, etc. Cette approche permet de mieux adapter les interventions proposées (rénovation, addition, agrandissement, construction neuve) aux particularités du contexte. Chaque contexte possède ses balises formelles et spatiales qui peuvent servir de lignes directrices pour l'intégration des nouvelles interventions.

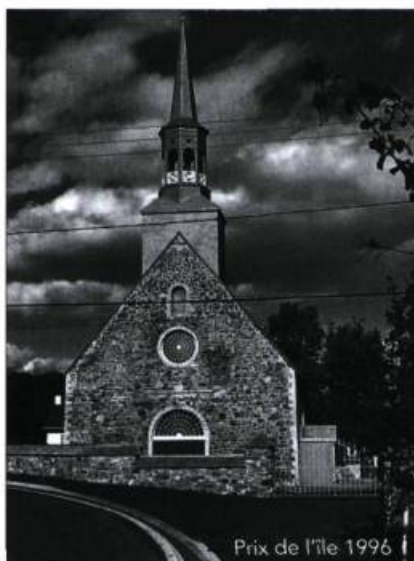


Maintenir une continuité entre le nouveau et l'ancien, voilà l'un des principaux défis de la rénovation architecturale. Cette maison de Sainte-Pétronille a obtenu une mention lors du concours le Prix de l'île 1996.
Photos : Roger Chouinard

LE PRIX DE L'ÎLE

Le Prix de l'île vise à encourager et récompenser les gens du milieu pour leurs efforts exemplaires à conserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et les paysages culturels de l'île d'Orléans. Créé en 1991 par les organismes voués à la protection du patrimoine, dont la Chambre de commerce, le Conseil des monuments et sites du Québec, la Commission des biens culturels et la MRC, le Prix de l'île est devenu un véritable événement annuel en matière de patrimoine.

La population de l'île s'est enthousiasmée pour ce concours. La qualité remarquable des projets soumis chaque année au comité de sélection, tant dans le domaine de la restauration que de la rénovation, témoigne de l'engouement et de la fierté des gens pour la conservation et la mise en valeur de leur patrimoine. Le document du Prix de l'île, publié annuellement et diffusé sur tout le territoire de la MRC, permet de faire connaître les lauréats et de sensibiliser la population aux interventions exemplaires dans chacune des catégories suivantes : restauration, rénovation et agrandissement, construction neuve, enseignes et aménagement paysager.



UN ENCADREMENT CONCERTÉ

La MRC offre à la population les services d'un architecte spécialisé en restauration. De concert avec les inspecteurs municipaux, cet architecte s'occupe de la gestion des permis de construction sur tout le territoire. Il conseille et sensibilise les gens en matière d'aménagement, de conservation du patrimoine et d'intégration architecturale. La population bénéficie en outre d'un programme d'aide à la restauration, qui favorise l'adoption de composantes et de matériaux traditionnels : fenêtre de bois à carreaux, déclin horizontal en bois, bardeaux de cèdre, tôle à baguette ou à la canadienne... Au fil des ans, ce programme a largement contribué à l'amélioration de la qualité des ensembles bâtis patrimoniaux et a engendré un effet d'entraînement dans la population.

La conservation remarquable du patrimoine des cœurs de village, notamment à Saint-Jean, Saint-Laurent et Sainte-Pétronille, témoigne de l'enthousiasme des gens pour les richesses patrimoniales de leur milieu de vie. Malgré les contraintes et les exigences rattachées à un tel milieu, les gens de l'île participent et collaborent pleinement au défi de rénover, restaurer et construire dans le respect de la tradition. Sans l'existence de mécanismes de contrôle sévères et d'exigences élevées pour la protection du patrimoine, les nouveaux développements bâtis (de type urbain) auraient sûrement altéré de façon irréversible les paysages exceptionnels de l'île.

Roger Chouinard est architecte.

Manoir Mauvide-Genest



Construit en 1734

Une invitation à découvrir
une résidence seigneuriale du XVIII^e
et ses meubles de collection.

Le seul Manoir-Musée de la région !

- Visite avec guides professionnels
- Restaurant, café-terrace
- Art traditionnel de l'artisan Clodet Beauparlant à la Vannerie L'Élyme

1451, ch. Royal, Saint-Jean, I.O. G0A 3W0
Tél. : (418) 829-2630



Au fil des ans, le programme d'aide à la restauration a contribué à l'amélioration de la qualité des ensembles bâtis patrimoniaux.
Photo : Roger Chouinard